

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007  
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Ludovic LIONS

N° CP 5<sup>e</sup>/6007  
Séance du - 7 SEP. 2007

### MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DU CDMR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5<sup>e</sup>/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ AUTORISE le Président du Conseil Général à signer la convention d'occupation précaire dont le projet est annexé au rapport, à conclure entre le Département du Haut-Rhin et le Comité Départemental du Haut-Rhin contre les Maladies Respiratoires et la Tuberculose pour des locaux avenue de la République à COLMAR.
- ❖ PRECISE que la recette correspondante, d'un montant total annuel de 3 500 € charges comprises, sera recouvrée au chapitre 75 nature 752, fonction 0202 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions